



Le Président

N° 02035 / PR

Papeete, le 01 AVR. 2020

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française
s/c Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : votre question écrite du 23 mars 2020 sur l'accès des médias locaux aux informations officielles relatives au COVID-19

Madame la Représentante,

En cette période où toutes les énergies disponibles sont mobilisées pour apporter des réponses sanitaires et économiques à la crise du COVID-19, vous estimez utile de m'interroger sur une polémique ouverte par deux collaboratrices de Polynésie première.

Vous n'avez pas besoin de me rappeler le droit des médias à informer et à bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'information publique. J'y suis attaché.

Mais contrairement à ce que vous exprimez, vous auriez dû vérifier la nature des faits relatés par ces deux personnes avant de m'interpeller.

Pour votre parfaite information, ce dimanche 22 mars, j'ai reçu une demande de TNTV de m'interviewer lors d'un direct dans les journaux télévisés du soir, ainsi que la chaîne le fait chaque jour depuis le début de la crise, comme cela ne vous aura pas échappé.

J'ai accepté cette invitation, et par pure commodité, j'ai donné rendez-vous aux journalistes à la présidence où je tenais un conseil des ministres extraordinaire à partir de 17h00, comme chaque jour de la semaine.

Ce même dimanche 22 mars, j'ai reçu une autre demande d'interview de Polynésie première. Elle concernait un rendez-vous téléphonique dans les journaux radio du lendemain matin. J'ai également donné une suite favorable à cette demande.

Chaque média est responsable de ses propres demandes comme de ses plannings et vous voyez que, dès lors que j'estime nécessaire de communiquer personnellement, je le fais sans favoriser qui que ce soit. Les deux chaînes ont bien reçu une réponse favorable de ma part selon les créneaux qu'elles m'ont proposés.

Je note que quand le Premier ministre s'est exprimé en direct le 23 mars dans le journal de TF1 dont il était l'invité en direct, les autres médias n'ont pas dénoncé un pseudo favoritisme mais ont, au contraire, relayé les déclarations du chef du gouvernement. Il en a été de même le 17 mars lorsqu'il s'est exprimé sur France 2. Il semble que certains collaborateurs locaux de médias n'aient pas la même conception de l'information que leurs collègues nationaux.

Je tiens par ailleurs à vous préciser qu'aucun média n'a été tenu préalablement au courant de la tenue d'un conseil des ministres extraordinaire ce jour-là, comme l'exprime la source que vous relayez.

Je ne peux pas laisser dire également que Polynésie première recevrait « les chiffres officiels des heures après TNTV ». Tous les « chiffres officiels » sont transmis en même temps à tous les médias sous le sceau commun du Haut-Commissariat et de la Polynésie française et sous le contrôle de ces deux institutions. Si certains médias avancent des informations hors source officielle, il en va de leur unique responsabilité.

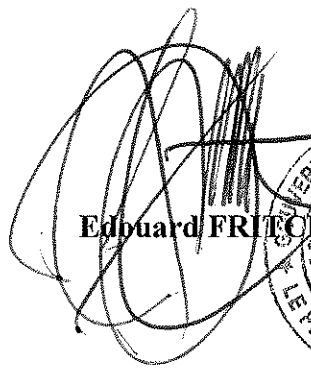
Par ailleurs, comme vous avez pu le constater, Monsieur le Haut-Commissaire et moi-même avons réalisé des points presse communs et ouverts à tous. Depuis le début de la crise, le ministre de la santé a organisé des points presse bi-hebdomadaires dans un premier temps, puis quotidiens depuis l'ouverture officielle de la cellule de crise le dimanche 22 mars. Là encore, ces points sont ouverts à tous les médias. Et dans tous les cas la population peut être informée en direct puisque les deux chaînes de télé, mais aussi d'autres médias, diffusent en Facebook live.

La population bénéficie de toutes les informations utiles dans la plus grande transparence.

C'est un bien mauvais procès que vous me faites en pareille circonstance sur la foi de propos que vous n'avez pas vérifiés, tout comme lors d'une de votre dernière question relative à la neutralité de l'information sur TNTV.

Enfin, pour votre totale édification, je vous indique que le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui est une autorité administrative fort respectable, n'a pas à interférer de quelque manière que ce soit dans les relations que les élus peuvent entretenir avec les médias. C'est un principe fondamental en démocratie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.


Edouard FRITCH

